Parlement francophone bruxellois

Madame Fatoumata SIDIBE
Membre du Parlement francophone bruxellois
P.R.B.C. – Groupe DéFI

1005 BRUXELLES

LA PRÉSIDENTE
N/RÉF. : RQE 136 - AH/cv
V/RÉF. :

922718

Bruxelles, le 16 JUIN 2016

Madame la Députée,

Concerne : Question écrite adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant le bilan de la ligne téléphonique francophone « violences conjugales » (0800 30 030)

Vous voudrez bien trouver, en annexe à la présente, la réponse de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, à votre question écrite dont l'objet est repris sous rubrique.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de ma considération distinguée.

Julie de Groote

CÉLINE FREMAULT
Ministre-membre du Collège en charge de la Politique d'aide aux Personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales.

Réponse à la Question écrite n°136 de Madame Fatoumata Sidibé à Madame Céline Fremault concernant le bilan de la ligne téléphonique francophone « violences conjugales »

Veuillez trouver ci-dessous des éléments de réponse à la question écrite susmentionnée.

1. Nombre d'appels enregistrés en 2015 et leur ventilation.

Il y a eu 2711 appels en 2016. Il y a une durée moyenne de 20 minutes par appel.
La ventilation des demandes :

- Ecoute soutien : 50 %
- Infos juridiques : 13 %
- Autres : 37 %

2. Proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles : 21 % des appels proviennent de la Région de Bruxelles-Capitale

3. Répartition des appelants :

Hainaut : 23 %
Liège : 19 %
Brabant wallon : 6 %
Namur : 8 %
Luxembourg : 4 %
Bruxelles : 21 %
Inconnu : 19 %

Il y a 80 % de femmes et 20 % d'hommes.
Trois types de violences sont à distinguer :

1) Les violences conjugales : 91 %
2) Les violences intrafamiliales : 4 %
3) Les conflits de couples : 5 %

Le réseau (famille, amis, voisins, travail) et les services désireux d'obtenir de l'information représentent 20 % de l'ensemble des appels.

4. La COCOF va participer financièrement à la ligne d'écoute violences conjugales au prorata du nombre d'appels en 2015. Une ligne budgétaire va être définie afin de rentre cette action structurelle.

Rue Capitaine Crespel, 35 - 1050 Bruxelles - Tél : 02/508.79.11 - Fax : 02/514.48.60
www.celinefremault.be - info.fremault@gov.brussels

5. Bilan des campagnes : la campagne Fred et Marie aura marqué les esprits, notamment par rapport à la notion de violences psychologiques qui jusque-là était fort mal comprise et surtout encore méconnue auprès de certains publics. Pour la campagne « No violence » diffusée en novembre/décembre 2015 et en février 2016, nous avons constaté un impact direct sur le nombre d'appels entrants à la ligne d'écoute, ils ont triplé durant les périodes de diffusion.

6. Par contre, la campagne « huit couples » diffusée fin 2013 et au premier trimestre 2014 a bien eu un impact. Les chiffres les plus élevés se situent en janvier et février 2014. Ils sont à mettre en lien avec la grande campagne médiatique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles fin 2013 et début 2014.

   Janvier 2014 : 446 entretiens téléphoniques

   Février 2014 : 368 entretiens téléphoniques

7. En 2015, la campagne No violence aura eu un impact important sur le nombre d'appels, en effet, durant sa diffusion, le nombre d'appel a augmenté de +- 30%

8. Il n'y a pas de campagne spécifique pour la ligne d'écoute mais il y aura une campagne sur les violences entre partenaires. Le numéro de l'écoute tél violences conjugales sera indiqué sur les supports prévus. La COCOF participe pour un montant de 10.000 €, la Région wallonne 15.000 € et la Fédération Wallonie-Bruxelles : 30.000.€

9. Il y a un souhait d'élargir les plages horaires de cette ligne. Des pourparlers sont en cours avec un autre service d'écoute à ce sujet au niveau des compétences santé.

Céline Fremault